

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Modification du  
tableau des effectifs**

N° D\_40\_2024 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

DATE  
D'AFFICHAGE

22 mars 2024

Secrétaire de séance : M. STUTZ

~~~~~

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** la délibération n° D\_181\_2022 du conseil municipal du 5 décembre 2022 relative au recours à un orthophoniste vacataire

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 11 mars 2024 ;

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois communaux nécessaires au fonctionnement des services.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

32

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (4 contre : M. DEYDIER, M. JEGO, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER - 3 abstentions : M. ALBOUY - Mme DA FONSECA - Mme PINTO JANEIRO)**

**Article 1 :** d'approuver la création de 5 postes permanents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour le bon fonctionnement des services, selon les modalités suivantes :

#### DIRECTION DES SOLIDARITES

##### Centre municipal de santé POM3

- Un poste permanent d'orthophoniste à temps complet par semaine ouvert au grade de masseur-kinésithérapeute et orthophoniste (catégorie A - filière médico-sociale) suite à l'évolution des besoins du service.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Elaborer un diagnostic, prévenir, évaluer et prendre en charge des personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, et des fonctions oro-myo-faciales
  - Dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale
  - Proposer une éducation thérapeutique des patients et de leur entourage
  - Organiser et coordonner les soins
  - Réaliser un bilan orthophonique et évaluer le diagnostic orthophonique
- 
- Un poste permanent de chirurgien-dentiste à temps non complet 18h30 par semaine ouvert au grade médecin territorial de 1<sup>re</sup> classe (catégorie A - filière médico-sociale) suite à l'évolution des besoins du service.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Examiner la santé de la cavité buccale et diagnostiquer les infections, maladies, malformation des dents, mâchoires
- Utiliser des appareils radiographiques mis à disposition pour établir un diagnostic
- Effectuer des soins dentaires (obturations, dévitalisations, extractions des dents....) et les prothèses dentaires (couronnes à bridges, appareils, prothèses sur implants)
- Prescrire des médicaments et des antibiotiques
- Effectuer le nettoyage dentaire et les visites de contrôle périodiques
- Eduquer le patient à une hygiène dentaire correcte
- Mise à jour des données informatiques du dossier patient
- Respecter les normes hygiéniques et sanitaires comme les procédures de stérilisation des instruments et la désinfection du cabinet
- Respecter le port de la tenue vestimentaire (blouse, masque, gants, visière, dosimètre...)

.../...

- Participer aux réunions interdisciplinaires
- Participer aux dispositifs de prévention du CMS
- Accompagner la démarche qualité
- Participer ponctuellement à des actions de prévention en lien avec le service des actions de santé publique
- Un poste d'assistante dentaire à temps non complet 20h00 par semaine ouvert au grade d'auxiliaire de soin principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C - filière médico-sociale) suite à l'évolution des besoins du service.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Accueillir les patients et gérer les rendez-vous, suivi des dossiers
- Préparer l'ensemble des instruments, matériaux et matériels nécessaires à l'intervention du praticien
- Nettoyer, stériliser et ranger le matériel
- Gérer les stocks et les commandes de matériels et de produits dentaires
- Assurer l'assistance technique auprès du praticien
- Participer à la mise en place d'actions de prévention
- Réaliser des tâches administratives nécessaires à la bonne marche du cabinet
- Editer et suivre les devis, factures et prises en charge
- Encaissements selon les procédures établies
- Assurer le suivi administratif avec les correspondants et laboratoire de prothèse

#### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Un poste de directeur-trice de la cuisine centrale municipale à temps complet ouvert au grade de technicien territorial (catégorie B – filière technique) pour permettre le recrutement d'un contractuel en contrat à durée indéterminée et pérenniser ce poste correspondant à un besoin permanent.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

Préparer dans la phase de préfiguration la mise en œuvre opérationnelle, réglementaire, humaine, financière, technique et administrative du service :

- Superviser et contrôler la production et la distribution, garantir la qualité et la sécurité alimentaire dans une démarche éco responsable
- Organiser la production, la livraison et la distribution des repas en liaison chaude et en liaison froide
- Élaborer les menus en conformité avec les spécificités diététiques et les exigences de la loi Egalim
- Évaluer la qualité de la prestation et adapter aux besoins/attentes dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité du service public
- Superviser la gestion des incidents.

.../...

- Réaliser des prestations liées aux manifestations, festivités et cérémonies
- Développer une stratégie d'achats des produits dans le respect des circuits-courts et en lien avec les organismes identifiés (centrale d'achat de la Région, ....)
- Veiller au respect du cadre réglementaire et des normes sanitaires et des réglementations en vigueur
- Rédiger et actualiser les documents d'agrément sanitaires, les procédures, et assurer les échanges avec les organismes de contrôle
- Sécuriser le travail des agents et adapter les missions aux contraintes réglementaires.
- Mener une démarche éco-responsable dans l'ensemble de l'activité du service
- Garantir une gestion limitant le gaspillage alimentaire, favorisant la réduction et le tri des déchets, maîtrisant la consommation d'eau et d'énergie
- Négocier avec les prestataires, intégrer les produits de proximité issus de l'agriculture biologique, soutenir les filières locales d'approvisionnement
- Développer une activité avec une forte densité d'insertion par l'activité économique

Encadrer et coordonner l'activité en veillant à la bonne organisation technique, administrative du service :

*Gestion des ressources humaines :*

- Anticiper les enjeux et besoins, en termes d'organisation du travail et adapter les moyens humains
- Développer un projet d'organisation centrée sur l'insertion par l'activité économique
- Assurer l'encadrement des agents, la gestion administrative et animer les équipes
- Assurer une bonne communication et la coopération au sein du service
- Veiller à l'application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Assurer la veille technique et réglementaire
- Développer des outils de suivi et d'évaluation
- Elaborer des procédures et des notes de services
- Développer l'utilisation de logiciel de centrale d'achat

*Gestion budgétaire et comptable :*

- Etablir et suivre le budget de fonctionnement et d'investissements
- Assurer la mise en œuvre des bons de commande et des factures
- Elaborer les contrats et marchés de prestations de service en lien avec le service des marchés publics et suivre leur exécution
- Superviser les opérations comptables et les inventaires/stocks des matériels et produits
- Effectuer les analyses financières par la tenue de tableaux de bords

*Programmation et gestion des équipements :*

- Piloter un programme de gestion et d'entretien de la cuisine centrale et des équipements
- Organiser et coordonner les opérations de maintenance en lien avec les services concernés
- Assurer le renouvellement des équipements, proposer les investissements nécessaires, les améliorations d'installation et rechercher avec le service « recherche de financement »
- Piloter le projet de création d'un restaurant municipal

*Assurer la communication avec les différents partenaires :*

- Maintenir une communication régulière avec les différents partenaires et équipes pour lesquels sont produits les repas, leur apporter conseils et assistance pour gérer au mieux la production et la distribution des repas
- Assurer la préparation, l'assistance technique et le suivi de la commission des menus.
- Développer des actions de promotion et de sensibilisation en matière d'éducation au goût et à la nutrition
- Conseiller la direction générale, les élus et être l'interlocuteur des services ressources de la ville
- Contribuer à un collectif de responsables de service dans une dynamique transversale et coopérative
- Entretenir des contacts dans un réseau professionnel d'information
- Participer aux travaux des responsables de service
- Participer aux éventuelles stratégies d'évolution statutaire du service à terme
- Participer à la réflexion autour du projet de requalification de la Halle Rustic, au projet de création d'une école « cuisine mode d'emploi » et plus globalement aux orientations stratégiques locales

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**Centre Technique Municipal**

- Un poste permanent d'agent de voirie à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C – filière technique) afin de pérenniser un poste correspondant à un besoin permanent.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Transport de matériels
- Entretien des chaussées : bitume (enrobé à froid, chaud), ciment
- Balisage sur voies de circulation
- Pose de miroir routier
- Accrochage des panneaux rue
- Sceller des plots + croix de saint André et bancs
- Déneigement ou salage sur les voies communales
- Déménagement
- Installation de bardage et podium (manifestation)

.../...

Ces postes ont vocation à être occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels conformément au code général de la fonction publique sur la base des articles suivants :

Article L332-8 :

- 1° pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 2° lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Article L332-14 : pour des besoins de continuité de service afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Article 332-12 : lorsque l'autorité territoriale propose un nouveau contrat sur le fondement de l'article L. 332-8 à un agent contractuel territorial lié par un contrat indéterminé à une collectivité ou l'un des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, une personne morale relevant de l'article L. 3 ou de l'article L. 5 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée.

Les agents recrutés percevront une rémunération correspondant à leur grade et le régime indemnitaire dans la limite des plafonds délibérés pour les agents titulaires. La rémunération afférente à l'indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

**Article 2 :** D'approuver la revalorisation du taux horaire de l'orthophoniste vacataire dans le cadre du dispositif de Réussite éducative et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 50.00 €.

**Article 3 :** D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 tel que joint en annexe de la présente délibération.

**Article 4 :** D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "James Cheron".

James CHERON